



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 26 Octobre 2016

Date de la convocation : 19 Octobre 2016

L'An deux mille seize et le vingt-six du mois d'octobre (26.10.2016) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 octobre 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2eme Vice-Président),
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), M. ALBUGUES Mathieu (Délégué suppléant),
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire),
M. ESTANOVE Philippe (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire),
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Délégué titulaire),
M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire),
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PREVEDELLO Xavier (Délégué titulaire),
M. RAYNAL Jean-Claude (Délégué titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Délégué titulaire),
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire).

REPRESENTES : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe
Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. TSCHOCKE Christian

EXCUSE : 1

M. BENCE Jean-Marie, SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne (personne morale associée)

Mme Catherine BOURDONCLE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



DELIBERATION N°10/2016-02

MARCHE DE MONTEE EN DEBIT DU RESEAU CUIVRE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Syndical Mixte Tarn et Garonne Numérique n°06/2016-06 du 20 Juin 2016 portant sur la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique et autorisant le président à lancer la procédure de consultation sur la composante de montée en débit du programme,

Vu la procédure de marché public n° 16S0053 concernant la « réalisation d'infrastructures de communication aux Sous-Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne »,

Vu le rapport d'analyse des offres relatives au marché n°16S0053,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 Octobre 2016 établissant sa décision d'attribution du marché n°16S0053,

Conformément aux choix retenus dans le cadre de l'approbation de la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique, lors du Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique du 20 Juin 2016, la consultation au marché n°16S0053 relative à « Réalisation d'infrastructures de communication aux Sous-Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne » a été réalisée. Le montant estimatif de ce marché a été évalué à 10 millions d'euros HT.

Le marché est mixte et comprends :

- une partie travaux, forfaitaire
- une partie maintenance, à bons de commande

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 juillet 2016. La date limite des dépôts a été fixée au 7 Septembre 2016.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a ouvert les plis le 14 septembre 2016, a examiné les 2 candidatures reçues et a enregistré les offres.

Il a été procédé à l'analyse des 2 offres selon les critères pondérés définis dans le règlement de consultation soit la valeur technique (60%), le prix (30%) et les délais (10%).

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres qui a été soumis, pour examen complémentaire, au Cabinet d'avocats Goutal & Alibert.

DELIBERATION N°10/2016-02
MARCHE DE MONTEE EN DEBIT DU RESEAU CUIVRE

Le rapport d'analyse des offres a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres de Tarn-et-Garonne Numérique le 20 Octobre 2016. Cette dernière a établi le classement des offres et a procédé à l'attribution du marché.

Pour le marché n°16S0053, la Commission d'Appel d'Offres de Tarn-et-Garonne Numérique a retenu l'offre de Orange pour un montant de 8 133 842,97 € HT soit 9 760 611,57 € TTC.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20 Octobre 2016,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** le président à signer le marché 16S0053 « Réalisation d'infrastructures de communication aux Sous-Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Noeuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et- Garonne » avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 20 octobre 2016
- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe « aménagement numérique » de Tarn-et-Garonne Numérique
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de ce marché

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **26 OCT. 2016**

Fait à Montauban, le 26 Octobre 2016
Le Président,

et de la publication le **26 OCT. 2016**

Jean-Philippe BESIERS

